Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260408-DCM808042026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRINCÉ SÉANCE DU 8 AVRIL 2026

Le huit avril deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal de la Commune de Princé s'est réuni à la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents :
Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire – Madame JEUSSELIN Guylène, première adjointe – Monsieur GUILLOIS Rémy, deuxième adjoint – Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie, troisième adjointe – Madame TURCAS Colette – Monsieur BERTHIER Patrice – Monsieur FAUCHEUX Frédéric – Monsieur BOURGES Emmanuel – Madame HUET Laura, membres du conseil municipal.

Etaient absents : Madame THOUIN Séverine, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur FAUCHEUX Frédéric
Monsieur SIMON Philippe

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2026 par 9 voix pour.

Date de la convocation : 31 mars 2026
Secrétaire de séance : Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie

ORDRE DU JOUR

1° - Création et élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)
2° - Création de la commission communale des impôts directs – proposition d'une liste
3° - Création de la commission chargée de la voirie et des espaces publics
4° - Création de la commission chargée des bâtiments communaux
5° - Création de la commission chargée de la communication
6° - Désignation d'un délégué à la commission de contrôle des listes électorales
7° - Désignation des délégués au CNAS
8° - Désignation des représentants de la Commune au sein du SDE 35
9° - Désignation des représentants de la Commune au sein du Syndicat d'Urbanisme
10° - Désignation des représentants de la Commune au sein du SMICTOM SUD EST 35
11° - Désignation d'un conseiller municipal « correspondant défense »
12° - Désignation d'un correspondant incendie et secours
13° - Subventions 2026
14° - Renouvellement du contrat informatique
15° - PATA 2026 – demande de fonds de concours auprès de Vitré Communauté
16° - Demande d'agrément « chantier et stage à caractère éducatif »
17° - Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soient retirées de l'ordre du jour les questions :
9° - Désignation des représentants de la Commune au sein du Syndicat d'Urbanisme
10° - Désignation des représentants de la Commune au sein du SMICTOM SUD EST 35
Par 10 voix pour, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire aux fins demandées.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260408-DCM808042026-DE

8° - Désignation du représentant de la Commune au sein du Syndicat Départemental d'Energie 35

Présentation des missions du SDE35 :

Le SDE35 est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique de l'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Il regroupe, depuis le 1er mars 2010, les 332 communes du département.

Les SDE35 est Autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.

Le SDE35 assure la compétence éclairage public pour 236 communes du Département.

Le SDE35 accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :

Pilotage du groupement d 'achat d'électricité et de gaz à l'échelle du Département
SERENE 35 : Accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics
Part'ENR35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives

Le SDE35 intervient sur la mobilité décarbonée :

pilote le Schéma départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques
gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge
porte des AMI permettant de massifier l'offre privée de bornes de recharges

Le SDE35 contribue au développement des énergies renouvelables :

- en portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent
- en accompagnant les territoires dans l'élaboration de leur plans climats
- au travers de la SEM Energ'iV dont il est actionnaire.

Gouvernance :

Le SDE35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (bureau, commissions, comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI.

Les délégués du comité syndical issus des communes sont élus en début de mandat par les **représentants communaux**, réunis par collèges géographiques répartis par Pays.

Dans chaque commune, le **représentant communal** est désigné par délibération du conseil municipal : il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE35 mais est le référent des affaires liées au SDE35 pour la commune, il sera donc en lien régulier avec le SDE35 au cours du mandat.

Sur ce rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-25 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Energie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine ;

Considérant que le rôle du/de la représentant.e communal rappelé ci-dessus :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260408-DCM808042026-DE

Considérant qu'il convient de désigner un.e représentant.e de la commune auprès du SDE35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE35 pour la durée du mandat

Le Conseil Municipal, après délibération, par 10 voix, désigne Madame JEUSSELIN Guylène comme représentante communale auprès du SDE35 pour le mandat à venir.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Princé, le 9 avril 2026

Le Maire,



Jean-Claude DENOUAULT

La secrétaire de séance,

Mélanie MARTINEZ AUBERT